

République Française  
Département du ARDENNES  
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/11/2023

Référence
2023_11

Objet de la délibération
CNP Assurances

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
23/10/2023

Date d'affichage
23/10/2023

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2023, le 8 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/10/2023.

**Présents** : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme COUTIER Francine

**Objet de la délibération** : CNP Assurances

Après avoir pris connaissance du contrat avec ses **Conditions Générales 2024** - adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les taux, les éléments optionnels et les prestations, Pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C., taux de cotisation de **1,65 %** (franchise ferme de 15 jours sur la maladie ordinaire), pour les risques accident ou maladie imputable au service, longue maladie/longue durée, maternité/adoption/accueil de l'enfant, maladie ordinaire.

**Les options choisies** : Charges patronales : 35 %  
Supplément familial de traitement : NON  
Indemnités accessoires (IAT, IEMP, IFTS ....) : NON

- Autorise le Maire à signer le contrat CNP Assurances, **Conditions Générales 2023**, pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C., à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 Décembre 2024**,

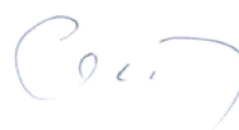
- Dégage les crédits correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 13/11/2023

Le Maire  
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance  
Mme COUTIER Francine



République Française  
Département du ARDENNES  
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/11/2023

Référence
2023_12

Objet de la délibération
Bons cadeau pour les séniors

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	5

Date de la convocation
23/10/2023

Date d'affichage
23/10/2023

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2023, le 8 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/10/2023.

**Présents** : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme COUTIER Francine

**Objet de la délibération** : Bons cadeau pour les séniors

Monsieur le Maire propose de renouveler les chèques Cadhoc pour les séniors du village. dans les conditions suivantes :

- personne de 65 ans et plus résidant à Guincourt, de manière permanente et inscrite sur la liste électorale
- valeur du chéquier par habitant : 40 €
- chéquier de 4 chèques de 10 €

Mme Coutier Francine et M. Pierre Dominique, bénéficiaires du dispositif précité, ne prennent pas part au vote.

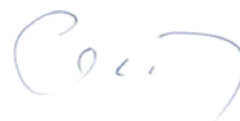
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de remettre un chéquier d'une valeur de 40 € en 4 chèques de 10 € à chaque personne âgée de 65 ans et plus, résidant à Guincourt de manière permanente et inscrite sur la liste électorale.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 13/11/2023

Le Maire  
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance  
Mme COUTIER Francine



République Française  
Département du ARDENNES  
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/11/2023

Référence
2023_13

Objet de la délibération
Rénovation du patrimoine 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
23/10/2023

Date d'affichage
23/10/2023

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2023, le 8 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/10/2023.

**Présents** : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme COUTIER Francine

**Objet de la délibération** : Rénovation du patrimoine 2024

Le Maire présente au Conseil Municipal une nouvelle demande dans le cadre du plan de redynamisation des Ardennes initié par la Région afin de valoriser le patrimoine bâti ancien de la commune, aide pouvant être complétée dans le cadre de la DETR.

A ce titre, le Maire expose un recensement des travaux à réaliser. Ces travaux concernent :

- les murs du cimetière : réfection par la pose d'un enduit, rejointement de la partie en pierres et reprise de couvertines
- le toit de l'ancienne gare : réfection et reprise des pentes

Dans ce cadre, le Maire présente les devis suivants :  
CBA : 8 355,60 € HT  
Noblet : 1 923,49 € HT

**Soit un total de 10 279,09 € HT**

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Région ..... 5 139,55 € soit 50%
- Etat (DETR/DSIL).....2 055, 82 € soit 20 %
- Autofinancement..... 3 083,72 € soit 30 %

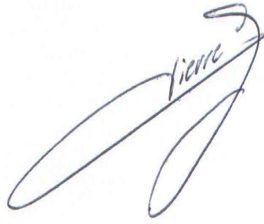
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les devis présentés et un dépassement de 10 % en raison de la technicité des travaux à exécuter et l'augmentation des coûts des matériaux
- accepte le plan de financement ci-dessus
- autorise monsieur le Maire à solliciter une aide auprès :
  - ; de la Région dans le cadre du plan de redynamisation des Ardennes
  - ; de l'Etat dans le cadre de la DETR ou DSIL

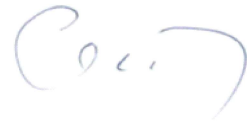
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 13/11/2023

Le Maire  
Dominique PIERRE

Handwritten signature of Dominique Pierre in blue ink, featuring a stylized 'P' and 'I'.

Secrétaire de séance  
Mme COUTIER Francine

Handwritten signature of Francine Coutier in blue ink, appearing as a cursive 'C' followed by 'outier'.

République Française  
Département du ARDENNES  
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/11/2023

Référence
2023_14

Objet de la délibération
Ossuaire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
23/10/2023

Date d'affichage
23/10/2023

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2023, le 8 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/10/2023.

**Présents** : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme COUTIER Francine

**Objet de la délibération** : Ossuaire

Vu la procédure de reprise de concession en cours,

Le Maire propose de demander une subvention pour la pose d'un ossuaire au cimetière communal. Il présente le devis des pompes funèbres La Providence d'un montant de 1 300 € TTC

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Etat (DETR)..... 260 € soit 20 %
- Autofinancement.....1 040 € soit 80 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

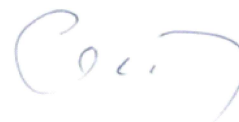
- accepte le plan de financement ci-dessus
- autorise monsieur le Maire à solliciter une aide auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 13/11/2023

Le Maire  
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance  
Mme COUTIER Francine



République Française  
Département du ARDENNES  
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/11/2023

Référence
2023_15

Objet de la délibération
Bassin tampon

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
23/10/2023

Date d'affichage
23/10/2023

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2023, le 8 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/10/2023.

**Présents** : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme COUTIER Francine

**Objet de la délibération** : Bassin tampon

Le Maire expose que l'an passé, la commune a dû faire face à des montées d'eau importantes par ruissellements. Il propose d'effectuer des travaux afin de réduire le flux d'eau arrivant dans les canalisations communales par la mise en place d'un bac tampon et des aménagements s'y rapportant.

Dans ce cadre, le Maire présente le devis de STP Vence de 5 482,50 €.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Crêtes Préardennaises..... 822,37 € soit 15%
- Etat (DETR/DSIL)..... 1 644,75 € soit 30 %
- Conseil Départemental..... 1 096,50 € soit 20 %
- Autofinancement..... 1 918,88 € soit 35 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

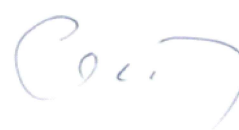
- accepte les devis présentés et un dépassement de 10 % en raison de la technicité des travaux à exécuter et l'augmentation des coûts des matériaux
- accepte le plan de financement ci-dessus
- autorise monsieur le Maire à solliciter une aide auprès :
  - ; de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises
  - ; de l'Etat dans le cadre de la DETR ou DSIL
  - ; du Conseil Départemental

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 13/11/2023

Le Maire  
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance  
Mme COUTIER Francine



République Française  
Département du ARDENNES  
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/11/2023

Référence
2023_16

Objet de la délibération
Aménagement de l'aire de covoiturage : demande DETR

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
23/10/2023

Date d'affichage
23/10/2023

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2023, le 8 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/10/2023.

**Présents** : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme COUTIER Francine

**Objet de la délibération** : Aménagement de l'aire de covoiturage : demande DETR

Monsieur le Maire propose d'aménager le délaissé de route dernièrement acquis auprès du Conseil Départemental à l'euro symbolique. Celui-ci est labellisé par les Crêtes Préardennaises comme une aire de covoiturage.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 6 200 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Crêtes Préardennaises (Fonds de concours)..... 1 510 € soit 24,3 %
- Etat (DETR/DSIL).....1 240 € soit 20 %
- Autofinancement.....3 450 € soit 55,7 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

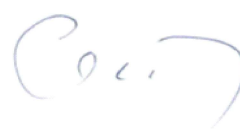
- accepte le plan de financement ci-dessus
- autorise monsieur le Maire à solliciter une aide auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR ou DSIL

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 13/11/2023

Le Maire  
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance  
Mme COUTIER Francine



République Française  
Département du ARDENNES  
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/11/2023

Référence
2023_17

Objet de la délibération
Aménagement de l'aire de covoiturage : demande de fonds de concours

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
23/10/2023

Date d'affichage
23/10/2023

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2023, le 8 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/10/2023.

**Présents** : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme COUTIER Francine

**Objet de la délibération** : Aménagement de l'aire de covoiturage : demande de fonds de concours

Considérant qu'il convient d'aménager un délaissé de route pour réaliser une aire de covoiturage,  
Considérant que la commune de Guincourt dispose d'un fonds de concours 2022-2026 de 8 010 € avec une disponibilité de 1 510 €,

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter des financements pour la réalisation de ces travaux, notamment auprès de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises dans le cadre du fonds de concours.

Montant prévisionnel des travaux HT : 6 200 €  
Fonds de concours (Crêtes Préardennaises) : 1 510 €  
DETR/DSIL (Etat) : 1 240 €  
Autofinancement : 3 450 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise monsieur le Maire à solliciter les Crêtes Préardennaises dans le cadre du fonds de concours pour un montant de 1 510 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 13/11/2023

Le Maire  
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance  
Mme COUTIER Francine

